

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (représentant: A. Folliard-Monguiral, agent)

Autre partie à la procédure devant la chambre de recours de l'EUIPO: Simplicity trade GmbH (Oelde, Allemagne)

Objet

Recours formé contre la décision de la deuxième chambre de recours de l'EUIPO du 14 septembre 2016 (affaire R 152/2016-2), relative à une procédure d'opposition entre Simplicity trade et For Tune.

Dispositif

- 1) *Le recours est rejeté.*
- 2) *For Tune sp. z o.o. est condamnée aux dépens.*

⁽¹⁾ JO C 14 du 16.1.17.

Arrêt du Tribunal du 5 décembre 2017 — Xiaomi/EUIPO — Apple (MI PAD)

(Affaire T-893/16) ⁽¹⁾

[«*Marque de l'Union européenne — Procédure d'opposition — Demande de marque de l'Union européenne verbale MI PAD — Marque de l'Union européenne verbale antérieure IPAD — Motif relatif de refus — Article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) n° 207/2009 [devenu article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (UE) 2017/1001] — Risque de confusion — Similitude des signes — Similitude des produits et des services*»]

(2018/C 032/41)

Langue de procédure: l'anglais

Parties

Partie requérante: Xiaomi, Inc. (Pékin, Chine) (représentants: T. Raab et C. Tenkhoff, avocats)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (représentant: J. Ivanauskas, agent)

Autre partie à la procédure devant la chambre de recours de l'EUIPO, intervenant devant le Tribunal: Apple Inc. (Cupertino, Californie, États-Unis) (représentants: J. Olsen, P. Andreottola, solicitors, et G. Tritton, barrister)

Objet

Recours formé contre la décision de la première chambre de recours de l'EUIPO du 22 septembre 2016 (affaire R 363/2016-1), relative à une procédure d'opposition entre Apple et Xiaomi.

Dispositif

- 1) *Le recours est rejeté.*
- 2) *Xiaomi, Inc. est condamnée aux dépens.*

⁽¹⁾ JO C 46 du 13.2.2017.